

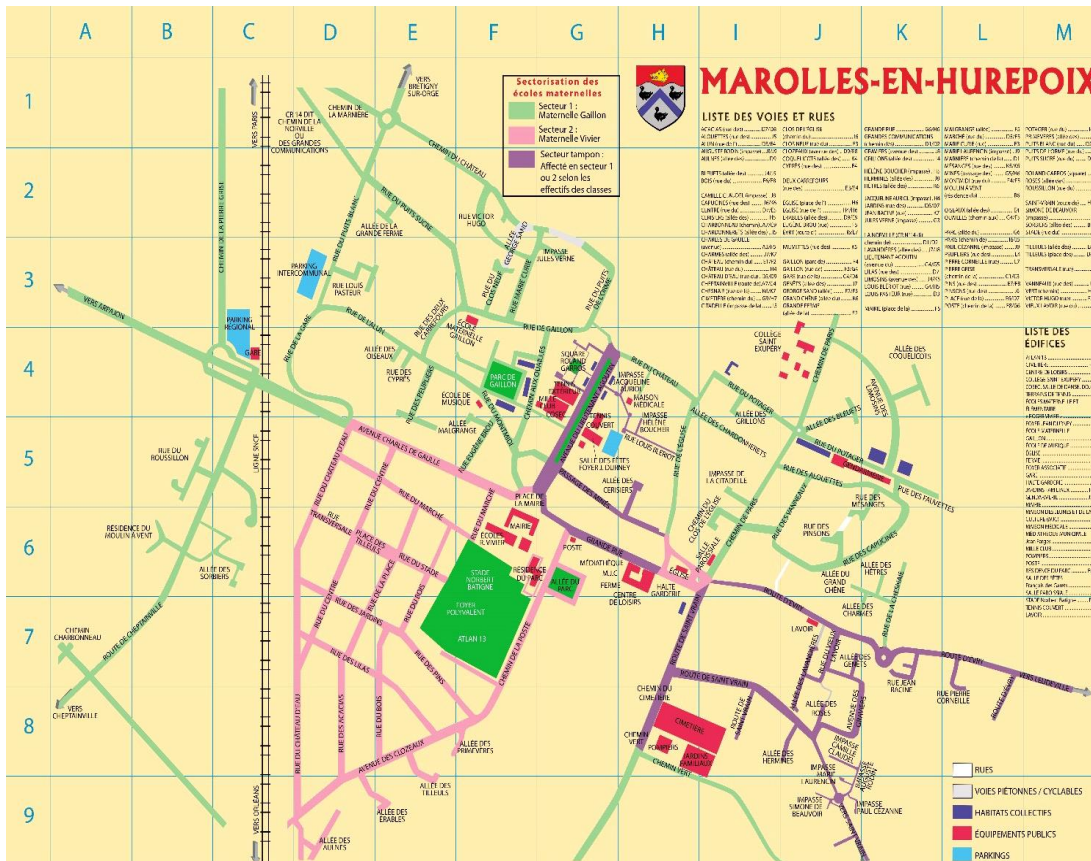
PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE 2022-2025

Nom du maire et président d'EPCI porteur de ce PEDT : M. Georges JOUBERT
Fonction : Maire, Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération
Vice-président du SIARCE
Adresse : 1 avenue Charles de Gaulle, 91630 MAROLLES-en-HUREPOIX
Téléphone : 01.69.14.14.40
Adresse électronique : mairie@marolles-en-hurepoix.fr

Nom des coordinateurs techniques : Mesdames MELCION et FLOBERT
Fonction : Adjointes au service Enfance et Jeunesse
Adresse : 1 grande rue, 91630 MAROLLES-en-HUREPOIX
Téléphone : 01.64.56.27.30
Adresse électronique : centredeloisirs@marolles-en-hurepoix.fr

I. DIAGNOSTIC

A. Présentation de la ville :



Marolles-en-Hurepoix est une commune du département de l'Essonne. Elle compte 5610 habitants (Source INSEE 2019).

Depuis le 01 janvier 2016, Marolles est intégrée à Cœur d'Essonne Agglomération (regroupement de la communauté d'agglomération du Val d'Orge et de la communauté de communes de L'Arpajonnais), qui compte 203 528 habitants répartis sur 21 communes.

La commune est située à environ 40 kilomètres de Paris. **La gare RER et la proximité des grands axes routiers (D920, A6, A10, N104) permet un accès facilité à Paris et sa proche banlieue.**

Le résultat d'un sondage effectué auprès de 446 familles (189 réponses) donne les informations suivantes : (bilan du dit sondage en pièce -jointe).

Les foyers sondés sont majoritairement des couples avec enfants (83%), qui travaillent à temps complet.

25% d'entre eux exercent un emploi situé à plus d'une heure de leur domicile marollais, mais 42 % travaillent à proximité (trajet inférieur à une demi-heure).

Pour 41 % des parents interrogés, leurs enfants fréquentent les accueils municipaux par nécessité.

Pour la scolarité des jeunes marollais, la commune dispose de 2 écoles maternelles, une école élémentaire et un collège.

Le groupe scolaire Roger VIVIER, comprenant une école maternelle et l'école élémentaire, est situé au cœur de la commune, derrière la mairie, à proximité immédiate du stade et d'un parc de jeux destiné aux enfants. La résidence des personnes âgées (RPA) est également dans ce périmètre très proche.

L'esplanade de la mairie et les abords du groupe scolaire sont un lieu de vie piéton, très fréquenté des enfants et des familles.

L'école maternelle Gaillon, quant à elle, est construite à proximité de la résidence Gaillon, à un kilomètre environ du groupe scolaire Roger VIVIER. Cette situation a nécessité la prise en compte du temps de trajet pour les familles, lorsque la fratrie était scolarisée sur les deux sites.

La commune, en concertation avec les familles et les enseignants, a fait le choix d'appliquer un décalage d'un quart d'heure entre les deux écoles (voir tableaux des horaires ci-après.). Ce décalage entre les deux écoles permet aux familles qui ont des enfants scolarisés sur chacun des sites d'emmener leurs enfants plus sereinement.

Les écoles du territoire :

École maternelle Roger Vivier, rue du marché, 91630 Marolles en Hurepoix (103 enfants inscrits à l'école)

École maternelle Gaillon, rue de Gaillon, 91630 Marolles en Hurepoix (108 enfants inscrits à l'école)

École élémentaire Roger Vivier, rue du marché, 91630 Marolles en Hurepoix (361 enfants inscrits à l'école)

Collège Saint Exupéry, rue du Potager, 91630 Marolles en Hurepoix (292 jeunes marollais sur 615 scolarisés.)

Au total, 864 enfants et jeunes sont concernés par ce Projet Educatif.

Le tissu associatif est riche d'une cinquantaine d'associations. Par ce biais, de nombreuses activités sont proposées à la population qu'elles soient sportives ou culturelles.

Les associations sportives (Union Sportive Marollaise, MJC, Racing Club...) offrent aux marollais un choix varié d'activités encadrées (arts martiaux, basket, ping pong, foot, danse...)

Les associations solidaires sont bien représentées sur le territoire (Vesti'aid, Les restos, Solidarité Nouvelle pour le Logement.)

La commune possède une salle des fêtes, un Complexe Sportif Evolutif Couvert (avec salle de danse, d'arts martiaux et salle multi sports), des cours de tennis dont un couvert, permettant un entraînement par tous les temps,

Les infrastructures sont situées dans l'avenue qui fait face à la mairie. Le cœur de ville a entièrement été réaménagé afin de permettre aux familles d'accéder aux différentes infrastructures, à pied ou à vélo, en toute sécurité.

B. Organisation horaire de la semaine :

Pour le groupe scolaire Roger Vivier :

	7h30-8h15	8h15-11h15	11h15-13h30	13h30-16h30	16h30-19h
Lundi	Accueil périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire
Mardi	Accueil périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire
Mercredi/ Vacances scolaires	Accueil périscolaire : - ACM 1 grande rue pour les élémentaires - ACM Roger Vivier, rue du marché pour les maternels				
Jeudi	Accueil périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire
Vendredi	Accueil périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire

Pour l'école maternelle Gaillon :

	7h30-08h30	8h30-11h30	11h30-13h45	13h45-16h45	16h45-19h
Lundi	Accueil périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire
Mardi	Accueil périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire
Mercredi					
Jeudi	Accueil périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire
Vendredi	Accueil périscolaire	Enseignement	Pause méridienne	Enseignement	Accueil périscolaire

C. Nombre d'enfants qui fréquentent les ACM :

	Accueil matin		Accueil soir		mercredi		Vacances scolaires	
	Nombre d'enfants	Nombre d'animateurs	Nombre d'enfants	Nombre d'animateurs	Nombre d'enfants	Nombre d'animateurs	Nombre d'enfants	Nombre d'animateurs
Maternelle Gaillon	20	2	49	5				
Maternelle vivier	10*	1*	49	5	56	8	entre 24 et 64	entre 3 et 9
Elémentaire	28*	2*	150	12	96	12	entre 24 et 84	entre 2 et 7
Atlan 13			24**	2**	24	2	24	2

*accueil du matin groupé pour l'ensemble du groupe scolaire R. Vivier

**ACM Atlan 13 est ouvert les mardis et vendredis soirs en période scolaire.

D. Locaux à disposition des ACM :

Un **A**ccueil **C**ollectif de **M**ineurs maternel, un ACM élémentaire et une structure jeunesse (12/17 ans) assurent l'accueil des enfants et des jeunes lors des temps périscolaires et de loisirs.

Les enfants, les équipes d'animation et les enseignants ont accès aux locaux suivants :

- École maternelle Gaillon (accueils périscolaires organisés dans les locaux de l'école) :
 - 1 préau
 - 1 bibliothèque
 - Des salles de classe (en fonction des effectifs)
 - 1 salle de restauration pour le déjeuner et le goûter
 - 2 sanitaires
 - 1 cour aménagée d'une structure de jeux, de vélos, patinettes et tricycles

Chaque jour l'équipe d'animation doit installer le préau avant l'arrivée des enfants, les soirs, et le remettre en l'état après leur départ, les matins, pour que les enseignantes puissent l'utiliser.

Cette situation implique une forte cohésion et un respect entre l'équipe d'enseignants et l'équipe d'animation qui partagent les locaux communaux.

- École maternelle Roger Vivier (accueils périscolaires organisés dans les locaux de l'école) :
 - 1 préau (Non utilisé par l'équipe d'animation le matin)
 - Des salles de classe (en fonction des effectifs)
 - 1 salle de restauration pour le déjeuner (située dans le restaurant principal)
 - 1 salle d'accueil pour le goûter et jeux
 - 1 cuisine
 - 1 sanitaire
 - 2 cours aménagées d'une structure de jeux, de vélos, patinettes et tricycles
 -
- Ecole élémentaire Roger Vivier (durant toute la durée des travaux, les accueils périscolaires élémentaires sont organisés à l'école) :
 - 2 préaux extérieurs

- 1 préau fermé
- Des salles de classe (en fonction des effectifs)
- 1 salle de restauration pour le déjeuner
- 2 cours de récréation
- Proximité du stade et de l'aire de jeux.

L'ACM situé au 01 grande rue accueille tous les enfants Marollais de 3 à 11 ans, pendant les vacances scolaires et les mercredis.

Particularité de la période 2022/2023 en raison des travaux.

Des travaux d'agrandissement sont prévus au centre de loisirs. Ils devraient débuter en 2022 et s'achever fin 2023.

Afin de ne pas modifier les lieux d'accueil en cours d'année, dès la rentrée 2022, les enfants de maternelle sont accueillis à l'école maternelle Roger VIVIER tous les mercredis.

Un ACM temporaire supplémentaire est organisé dans la salle des fêtes de la commune et accueillera 48 enfants du CE2 au CM2, encadrés par 1 directeur et 4 animateurs.

Quant au CP et CE1 (environ 50 enfants), resteront accueillis au centre de loisirs ; avec comme contrainte de changer de salle en fonction de l'avancée des travaux. Ils seront encadrés par un directeur et 5 animateurs.

Hors période de travaux, l'ACM situé 01 grande rue, est ouvert tous les jours de l'année : les soirs de 16h30 à 19h00 pour les accueils périscolaires des élémentaires, les mercredis et les jours des vacances scolaires de 7h30 à 19h00, sauf le week-end et les jours fériés.

Afin de prendre en compte les impératifs d'efficacité budgétaire, et au regard de la très faible fréquentation des accueils de 18h30 à 19h00, une modification des horaires est à l'étude et pourrait prendre effet dès janvier 2023. Les ACM fermeraient alors à 18h30.

Les enfants et les équipes ont accès aux locaux suivants :

○ Côté maternel :

- 1 salle d'accueil/activité au rdc
- 4 salles d'activité au 1er étage
- des toilettes au rdc et 1er étage

○ Côté élémentaire :

- 3 salles d'accueil/activité au 1er étage
 - 2 salles d'activité dans le bâtiment de la bibliothèque
 - des toilettes au rdc et 1er étage.
- Autres locaux :
- 1 cuisine
 - 1 infirmerie
 - 2 régies pour le matériel pédagogique
 - 1 local pour le matériel d'entretien
 - 2 bureaux de direction
 - 1 ascenseur

Les jardins attenants à l'ACM sont aménagés avec des jeux pour toutes les tranches d'âge.

Les enfants maronnais bénéficient d'un cadre naturel privilégié. Le jardin du centre de loisirs accueille une micro ferme pédagogique (un potager de 150 m² environ, des enclos pour les deux poules et les deux lapins).

Le second jardin, surnommé « le pré » offre une très grande surface de jeu, cet espace est agrémenté d'arbres qui apportent leur fraîcheur en été, et de nombreux fruitiers qui complètent utilement la micro ferme.

E. Offre à destination du public 12/17 ans :

L'ACM « ATLAN 13 » accueille les jeunes de l'entrée en 6^{ème} jusqu'à la veille de leur majorité. Située sur le stade, cette maison offre aux jeunes une grande salle d'activité, des sanitaires, une cuisine, une terrasse extérieure et un barbecue.

L'équipe d'animation est composée d'un(e) directeur(trice) diplômé(e) BAFD et d'un animateur diplômé BAFA. Cette équipe fonctionne sous la responsabilité de l'équipe de direction du service enfance jeunesse. Les orientations éducatives sont fixées par l'équipe municipale, et plus particulièrement par l'élue en charge de la Jeunesse.

Dans le cadre de son projet pédagogique et des animations proposées, le service jeunesse peut faire appel à d'autres animateurs et à des intervenants extérieurs.

Le nombre d'animateurs est adapté au nombre de jeunes fréquentant la structure (taux d'encadrement de 1 adulte pour 12 mineurs maximum).

La structure jeunesse est ouverte les mardis et vendredis de 15h00 à 19h00, les

mercredis de 14h00 à 19h00 en période scolaire et tous les jours de 14h00 à 19h00 pendant les vacances scolaires (fermeture aux vacances de Noël et deux semaines au mois d'août).

Afin de répondre au mieux au besoin réel des publics, et après étude de la fréquentation de la structure jeunesse, il est proposé de modifier les horaires d'ouverture. Dès le 1^{er} janvier 2023, il sera mis en place des horaires d'été (avec une fermeture à 19h00) et des horaires d'hiver (avec une fermeture à 18h00).

Horaires d'hiver :

du retour des vacances de la Toussaint jusqu'au retour vacances de printemps :

- mardis et vendredis (en périodes scolaires) : **16h00 à 18h00**
- mercredis (en périodes scolaires) de 14h00 à **18h00**
- vacances scolaires (du lundi au vendredi) : 14h00 à **18h00**

Horaires d'été :

du retour des vacances de printemps jusqu'aux vacances de la Toussaint :

- mardis et vendredis (en périodes scolaires) : **16h00 à 19h00**
- mercredis (en périodes scolaires) de 14h00 à 19h00

vacances scolaires (du lundi au vendredi) : 14h00 à 19h00

Depuis la rentrée 2021, les animateurs du services jeunesse se rendent quotidiennement au collège durant la pause méridienne. Cette proximité avec les jeunes a redynamisé le secteur jeunesse. Les indicateurs sont en hausse (nombre d'inscrits, nombres de jeunes présents.)

Les enfants et les jeunes des accueils de loisirs ont accès aux différentes structures de la commune :

- la bibliothèque municipale
- les salles de sports (COSEC, DOJO)
- la salle des fêtes
- les terrains sportifs (terrains de foot, petite piste d'athlétisme, city stade, terrains de tennis, espace de jeux)
- un mini-golf.

F. Public et périmètre du PEDT

Le PEDT concerne l'organisation des temps de loisirs des enfants et des jeunes âgés de 3 à 18 ans, scolarisés sur le territoire (voir description des établissements au chapitre précédent).

Après validation, il est mis en place et piloté pour une période de 3 ans (2022-2025).

Ce document harmonise l'articulation des différents temps et vise à améliorer la cohérence éducative des intervenants.

Les actions, au profit de ces publics, sont transversales et concernent à la fois les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Les groupes de travail seront constitués des directeurs d'écoles, des représentants associatifs de la MJC, de l'Union Sportive Marollaise, de l'école de musique, d'Happy School, des représentants du Groupement des Parents Indépendants de Marolles-en-Hurepoix (GPIM parents d'élèves), des représentants de l'équipe éducative communale, directeurs d'ACM et animateurs référents.

G. Contraintes et atouts

▪ Contraintes :

- Partage des locaux entre les temps scolaires et périscolaires dans les deux écoles maternelles.
- Besoin important en personnel d'animation lors de la pause méridienne uniquement.
- Difficulté de recrutement (animateurs non expérimentés, carence d'animateurs diplômés).
- Baisse significative du nombre de bénévoles disponibles et nécessaires au bon fonctionnement du tissu associatif.

▪ Atouts :

- Commune à taille humaine, située entre ville et campagne (RER C, accès grands axes)
- Environnement privilégié pour l'accueil des enfants (espaces verts, aires de jeux, proximité de la forêt)

- Proximité des infrastructures sportives et culturelles.
- Grand choix d'activités sportives et culturelles.
- Proximité de la Résidence des Personnes Agées et du groupe scolaire Roger Vivier.
- Socle de l'équipe d'animation connue des familles et des partenaires (40% de contractuels et titulaires).
- Une ATSEM par classe en maternelle.

H. Les acteurs du territoire

L'objectif du PEDT est de recenser et mobiliser les ressources du territoire afin de rendre possible l'accomplissement des objectifs éducatifs.

INTERVENANTS EXTERIEURS			
Associations socio-culturelles	Associations sportives	Bénévoles, parents, autres	Intervenants institutionnels.
<ul style="list-style-type: none"> - Comité des fêtes - Maison des Jeunes et de la Culture - Happy School de Marolles - Ecole de Musique de Marolles - Association des anciens combattants - Les Amis du Jumelage 	<ul style="list-style-type: none"> - Maison des Jeunes et de la Culture - Union Sportive Marollaise - Racing Club de l'Arpajonnais 	<ul style="list-style-type: none"> - Bénévoles pour l'aide à la lecture des CP - Jeunes adultes ayant fréquenté les structures dans le cadre d'échanges de savoirs - Intervenants dans le cadre du soutien à la parentalité (exemple : L'Atelier des parents.) - GPIM 	<ul style="list-style-type: none"> - L'Etat - Cœur d'Essonne Agglomération - Le département. - Le collège - SIREDOM - SIARCE. - CNFPT. - SDJES - CAF - Education Nationale

I. Les actions en cours

- Mise en place du tri au centre de loisirs et d'un compost.
- Le service Enfance - Jeunesse relaie les dispositifs "Chantiers citoyens" organisé par le SIREDOM et le SIARCE (recensement des candidats, constitution des dossiers, accueil des prestataires et suivi du chantier.) ainsi que le dispositif Tremplin Citoyen (accueil des jeunes, aide au montage de dossier)
- Le service Enfance-Jeunesse permet aux jeunes marollais de se former au BAFA.

- **Création d'une ferme pédagogique** (potager, lapins et poules) au centre de loisirs, recrutement d'une animatrice nature, animation d'ateliers pour tous les enfants fréquentant le centre de loisirs et lors de la pause méridienne (pour les élémentaires). Ateliers culinaires pour toutes les tranches d'âges avec transformation des produits du potager

Depuis de nombreuses années, des **ateliers intergénérationnels** sont organisés. Suspendus lors de la crise sanitaire, ils tendent à redevenir un axe majeur des actions mises en place.

- **Élection du premier Conseil Municipal des Enfants** en octobre 2021. Fonctionnement régulier des commissions depuis octobre 2021 et participation des jeunes élus aux diverses commémorations et événements institutionnels et présentation de projets de délibération devant le Conseil Municipal.
- **Promotion du sport pour tous** : organisation d'ateliers sportifs sur les différents temps d'accueil. Participation des jeunes aux événements sportifs sur le territoire (Agglolympic's).
- **Harmonisation des coûts entre l'étude surveillée et l'accueil du soir** afin que l'impact financier ne soit pas un frein à l'inscription des enfants à l'étude. Mise en place d'un temps de lecture pour les CP présents à l'accueil du soir, assuré par des retraités bénévoles qui apportent à ce dispositif toute la richesse des échanges intergénérationnels.
- **Accès à la culture pour tous** : organisation de sorties culturelles gratuites régulières pour toutes les tranches d'âges (Théâtre de Brétigny, Salon d'art, intervention du Centre d'Art Contemporain de Brétigny).
- **Mise en place d'un partenariat entre le service Jeunesse et le collège Saint Exupéry**, piloté par la directrice de la structure Jeunesse (communication, animations pendant la pause méridienne, actions de prévention.). Convention passée avec les communes limitrophes dont les jeunes sont scolarisés au collège leur permettant de fréquenter la structure Jeunesse.
- **Organisation régulière de débats-conférences gratuits** pour les familles avec des partenaires professionnels de santé (médecins, psychologues) à destination des familles et personnels éducatifs.
- Permettre à tous les enfants de pratiquer une activité sportive et/ou culturelle extrascolaire en mettant en place un dispositif pérenne pour assurer **l'accompagnement des enfants** (partenariat service enfance / associations).

Une animatrice est dédiée à ce dispositif et assure chaque jour les accompagnements aux différentes activités. Chaque soir, en période scolaire, ce dispositif concerne plus d'une vingtaine d'enfants, et une cinquantaine le mercredi.

- **L'USM Cyclotourisme route et VTT** a participé au dispositif 'Savoir Rouler à Vélo' (<https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>) à l'école élémentaire Vivier de la commune pour permettre aux enfants de CM2 de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège. En 10 heures, sur 3 blocs (2 sur plateau fermé et 1 sur route ouverte de février à mai 2022), ce programme permet de devenir autonome à vélo, de pratiquer quotidiennement une activité physique et de se déplacer de façon écologique et économique.

II. LES OBJECTIFS

Objectifs éducatifs généraux du PEDT partagés par les partenaires :

Deux axes majeurs se dessinent : « **Bien grandir** » et « **Devenir acteur du territoire** ». Chacun de ces axes sera développé et illustré d'exemples d'actions non exhaustives.

AXE 1 – BIEN GRANDIR
<ul style="list-style-type: none">- Développer la curiosité et la rendre accessible à tous (sciences, arts, culture, numérique...)- Développer le goût de l'effort (sport, prévention santé)- Prendre soin de soi et des autres (gestion des émotions, apprendre à se canaliser, bienveillance pour tous...)- Soutenir les parents dans leur rôle auprès de leurs enfants (réseaux sociaux...)

AXE 2 – DEVENIR ACTEUR DU TERRITOIRE

- **Sensibiliser les enfants au développement durable (enfants éco-responsables, respect de la nature)**
- **Encourager la solidarité (inclusion, entraide, respect de l'autre, lien intergénérationnel)**
- **Favoriser l'engagement citoyen (implication dans la vie de la cité, la vie associative...)**

La **citoyenneté** est le fait pour un individu, pour une famille ou pour un groupe, d'être reconnu officiellement comme citoyen, c'est-à-dire membre d'une ville ayant le statut de cité, ou plus généralement d'un État. (*déf wikipédia*)

III. MODALITÉS D'ACCUEIL DES ENFANTS ET DES JEUNES PORTEURS DE HANDICAP

Afin de permettre l'inclusion, l'enfant porteur de handicap sera l'objet d'une attention particulière afin d'identifier et lever **les barrières environnementales**.

Afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques des enfants en situation de handicap, nous nous basons sur la définition suivante :

« [L'éducation] pour tous et pour chacun **entend s'adapter à la personne et non l'inverse**. Elle place la personne au centre de tout projet éducatif en reconnaissant les potentialités de chacun et ses besoins spécifiques. » - *L'école inclusive dans la Charte de Luxembourg (1996)* -

C'est donc au milieu de se familiariser avec l'enfant en situation de handicap. L'enfant n'a pas d'effort d'intégration à fournir, c'est le milieu qui s'adapte.

La collectivité, après identification des besoins spécifiques de l'enfant avec l'aide des parents et/ou l'équipe éducative :

- Adapte les lieux de vie (matériel spécifique, accessibilité.)
- Accompagne les équipes en cas de besoin de formation
- Permet un renfort d'effectif si besoin.

IV. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU PEDT

A. Composition de la structure de pilotage

- Collectivité territoriale (Maire, élus locaux de l'Enfance, de la Jeunesse et de la Solidarité-Logement, responsables Enfance et Jeunesse.)
- Représentants du corps enseignant.
- Représentants du GPIM.
- Représentants des associations culturelles et sportives
- CAF
- SDJES
- Education Nationale
- Ligue de l'Enseignement

Le comité de pilotage s'est réuni une première fois le 09 mai 2022 pour une présentation générale et explication du PEDT

Une deuxième réunion s'est tenue le 30 mai 2022 pour définir les grands axes du PEDT

Le 23 septembre 2022, le CoPil a mis en commun ses idées d'actions en lien avec chaque axe.

B. Les actions à développer, au service des objectifs et indicateurs d'évaluation :

AXES	Objectifs :	Actions :	Outils d'évaluation :
<u>BIEN GRANDIR :</u>	Développer la curiosité et la rendre accessible à tous :	<ul style="list-style-type: none"> - manipulations scientifique et l'expérimentation ; - organisation d'activités variées réunissant différents acteurs éducatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> - quantifier les actions. - Quantifier le nombre de participants.
	Développer le goût de l'effort :	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'événements sportifs sur le territoire ; - mise en place les AQP (Activités Physique Quotidienne) ; - activités de plein air. 	<ul style="list-style-type: none"> - Quantifier le nombre d'évènements et la participation des enfants et des jeunes
	Prendre soin de soi et des autres :	<ul style="list-style-type: none"> - considération des besoins individuels des enfants et mise en place d'outils adaptés ; - valorisation du respect dans les relations entre enfants ; - respect du droit fondamental des enfants aux loisirs et au repos. - Piste de réflexion : faire bénéficier d'autres publics de ces ateliers (public sénior, journée Classe Verte.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Consigner et mettre perspective les événements problématiques et les solutions apportées.
	Soutenir les parents dans leur rôle éducatif :	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place des temps de communication et de partage avec les familles ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Interroger les parents sur la qualité des interventions

		<ul style="list-style-type: none"> - organisation de conférences sur des sujets éducatifs choisis ; - ouverture des structures d'accueil aux familles. 	<p>proposées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quantifier le nombre d'événements où les familles sont conviées et apprécier le présentisme.
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);"><u>DEVENIR ACTEUR DU TERRITOIRE :</u></p>	<p>Sensibiliser et pérenniser le développement durable :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - sensibilisation des enfants au respect du Vivant (nature, faune, flore) ; - mise à profit du jardin pédagogique pour tous les enfants sur différents temps éducatifs (classes vertes, ateliers intergénérationnels) ; - systématisation du tri sélectif sur toutes les structures municipales ; - organisation des temps forts (journée « nettoyons la nature », troc de graines). 	<ul style="list-style-type: none"> - Quantifier les séances au potager pédagogique ; - Recenser le nombre de structures ayant mis en place le tri sélectif. - Evaluer la participation en recensant le nombre de familles participantes d'année en année
	<p>Encourager la solidarité :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place des ateliers intergénérationnels dans toutes les structures (ACM, spectacle de danse, ateliers lecture à l'école) ; - participation des structures aux différents temps forts 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'événements réellement mis en place ; - participation des seniors.

		(Octobre Rose, Téléthon, course ELA).	
	Favoriser l'engagement citoyen :	<ul style="list-style-type: none"> - organisation des élections des délégués dans les écoles ; - pilotage du Conseil Municipal des Enfants et relai de leurs actions auprès de tous ; - participation des enfants aux temps forts (11 novembre par exemple). 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer la motivation des enfants par le nombre de candidats au fur et à mesure des campagnes.

L'évaluation est une démarche **plurielle qui implique la prise en compte de la parole de tous** : des élus, du comité de pilotage, des équipes, des familles, des enfants. L'évaluation permet de mesurer l'avancée du projet et de se donner des repères pour agir.

Dispositif de réunion d'évaluation :

- Réunions régulières avec les équipes en charge des différents thèmes développés
- 3 réunions chaque année du PEDT avec le comité de pilotage

À partir de :

- Échange avec les enfants, les adolescents, les familles
- Étude des résultats qualitatifs
- Étude des résultats quantitatifs
- Étude des récurrences d'évènements perturbants

Bilan qualitatif :

Evaluation de :

- **L'efficacité :**

A-t-on atteint les objectifs au regard des moyens mobilisés ?

Les enfants, les familles, les équipes, les associations, des élus sont-ils satisfaits ?

- **L'impact :**

Quels sont les effets à terme de notre projet ?

- **La pertinence :**

Y a-t-il toujours adéquation entre nos objectifs et les besoins de la population ?

Les moyens sont-ils en adéquation avec les projets ?

Etc...

Bilan quantitatif

Indicateurs :

Nombre d'enfants inscrits par tranche d'âge et structure

Nombre de jours de fréquentation (mercredis/accueils périscolaires/vacances scolaires/séjours/événements ponctuels...)

Nombre d'actions du type : tremplin citoyen/lecture CP/chantier citoyen...

Nombre d'actions en soutien à la bienveillance/parentalité

Nombre d'actions de formation des équipes encadrantes.

Etc...

V. Modalités d'information des familles

A. Supports de communication et proximité :

L'information à destination des familles est assurée par plusieurs supports de communication :

- L'impression d'articles sur les journaux de la commune (Echo Marollais - mensuel - et l'Info Mag, distribué trois fois par an.)
- La communication sur le site internet de la commune : un onglet « Enfance Jeunesse Ecoles » permet aux familles d'accéder aux informations des différentes structures.
- Les panneaux lumineux permettent de relayer des événements ponctuels ou particuliers.

- Un affichage dans les lieux fréquentés régulièrement par les familles, principalement les accueils périscolaires et le centre de loisirs vient compléter ces vecteurs d'information.
- « Le portail famille » proposé par le logiciel en fonction sur la commune permet aux familles d'être autonomes pour la gestion des inscriptions aux différentes activités périscolaires et de recevoir toute information utile.

B. Tarification appliquée au 1^{er} septembre 2022

Tranches	Restaurant scolaire	Participation Ville en %	Participation par famille en %	P.A.I* Accueil au restaurant scolaire sans repas	Participation Ville en %	Participation par famille en %
1	0,7	91,71	8,29	0,44	92,38	7,62
2	1,74	79,46	20,54	1,12	80,6	19,4
3	2,99	64,74	35,26	1,94	66,46	33,54
4	3,37	60,16	39,84	2,19	62,11	37,89
5	3,83	54,84	45,16	2,47	57,21	42,79
6	4,3	49,27	50,73	2,8	51,59	48,41
7	4,81	43,21	56,79	3,12	45,97	54,03
Extérieur	13,1	0	100	13,1	0	100

Tranches	Accueil périscolaire – le 1/4 d’heure Maternelle	Goûter	GOÛTER +			Veillée (repas et accueil inclus)	P.A.I.* Veillée (accueil sans repas)
			Études surveillées	Accompagnement	Animation		
1	0,34	0,68	1,7	1,7	1,7	2,88	2,74
2	0,36	0,71	1,79	1,79	1,79	3,19	3,03
3	0,42	0,84	2,1	2,1	2,1	3,91	3,72
4	0,47	0,95	2,36	2,36	2,36	4,73	4,49
5	0,54	1,07	2,68	2,68	2,68	5,79	5,5
6	0,61	1,22	3,05	3,05	3,05	7,09	6,72
7	0,69	1,39	3,47	3,47	3,47	8,63	8,21
Extérieur	2,08	4,16	10,4	10,4	10,4	18,64	18,64

Tranches	Journée de Centre ou Nuitée (repas et accueil inclus)	Participation Ville en %	Participation famille en %	Journée de centre + accompagnement	Participation Ville en %	Participation par famille en %	P.A.I* Journée de Centre ou Nuitée (accueil sans repas)	Participation Ville en %	Participation par famille en %
1	5,72	79,62	20,38	6,29	77,6	22,4	5,44	76,85	23,15
2	6,37	77,31	22,69	7,01	75,04	24,96	6,06	74,22	25,78
3	7,77	72,34	27,66	8,54	69,59	30,41	7,39	68,56	31,44
4	9,44	66,37	33,63	10,39	63	37	8,96	61,87	38,13
5	11,57	58,8	41,2	12,73	54,67	45,33	10,98	53,26	46,74
6	14,12	49,73	50,27	15,53	44,69	55,31	13,42	42,87	57,13
7	17,23	38,64	61,36	18,95	32,51	67,49	16,36	30,39	69,61
Extérieur	37,2	0	100	40,92	0	100	37,2	0	100

Tranches	Point d'activité Atlan 13**	Forfait annuel Atlan 13
1	0,7	8,4
2	0,75	
3	0,81	
4	0,88	
5	0,96	
6	1,02	
7	1,12	
Extérieur	2,25	

**Les nuitées Atlan 13 sont facturées au point.

Le système de facturation au point permet de proposer aux familles une tarification souple et efficace, qui permet de retranscrire le coût réel facturé par les prestataires lors d'activités extérieures (1 euro = 1 point) puis de prendre en compte le quotient familial des familles.

[Règlement intérieur](#)

Règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires, approuvé par délibération du conseil municipal en date du 28/06/22, applicable à compter du 01/09/2022 sera annexé en pièce jointe.

VI. PLAN MERCREDI

Le plan mercredi permet d'assurer **la continuité pédagogique** tout au long de la semaine. Il est à la croisée des projets d'écoles et des projets pédagogiques des ACM. Afin de valoriser cette journée centrale, les objectifs retenus doivent respecter l'article 31 de la déclaration internationale des droits de l'enfant :

« Les États parties favorisent **le droit de l'enfant au repos, aux loisirs et aux activités récréatives** et son droit de **participer librement** aux activités culturelles et artistiques. Ils encouragent l'organisation de **moyens appropriés dans des conditions d'égalité.** »

A. Territoire et écoles concernées :

Le plan mercredi concerne tous les enfants maronnais, inscrits en ACM le mercredi. Ces enfants sont principalement issus des écoles de la commune (maternelles et élémentaire) mais ils peuvent également venir d'écoles extérieures à la communes (scolarité en ULIS, école privée.)

B. Projets d'école :

Les projets des trois écoles de la commune s'articulent autour des quatre objectifs suivants :

- Ambition pour tous et excellence
- Bien être pour tous : élèves, enseignants, parents, communauté éducative...
- Culture et citoyenneté responsable
- Equité et inclusion pour tous et chacun.

Afin de maintenir une bonne cohérence éducative sur tous les temps d'accueil des enfants, la journée pivot du mercredi permet de développer des objectifs en résonance avec les projets d'école.

C. Objectifs du plan mercredi :

Les objectifs, dans la lignée des objectifs de ce Pedt, mais spécifiques à la journée du mercredi sont les suivants :

- Permettre aux enfants de profiter d'une journée de repos et de loisirs
- Favoriser la participation à des activités sportives, créatives et culturelles
- Encourager l'entraide et l'inclusion.
- Impulser un véritable « esprit de famille » au sein du centre de loisirs
- Favoriser le contact avec la nature et le Vivant afin de contribuer au bien-être physique et psychique des enfants

D. Propositions d'actions transversales :

<ul style="list-style-type: none"> - Ambition pour tous et excellence 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la participation à des activités sportives, créatives et culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place des accompagnements par le service enfance aux différentes activités culturelles et associatives (anglais, danse...) - organisation de sorties culturelles et sportives variées (escalade, cinéma, cité des sciences) - mise en place d'activité sur site favorisant la découverte et la manipulation
<ul style="list-style-type: none"> - Bien être pour tous : élèves, enseignants, parents, communauté éducative... 	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux enfants de profiter d'une journée de repos et de loisirs - Impulser un véritable « esprit de 	<ul style="list-style-type: none"> - respect du libre arbitre des enfants quant à leurs choix d'activité - possibilité de « ne rien faire » - organisation des groupes de vie

	<p>famille » au sein du centre de loisirs</p>	<p>permettant aux fratries et amis d'âge différents de se retrouver et de vivre ensemble</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation de journée vertes au centre de loisirs afin de permettre aux enseignants de bénéficier de la micro ferme et du potager comme terrain d'application - invitation des parents à participer aux temps forts du centre de loisirs
<p>- Culture et citoyenneté responsable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le contact avec la nature et le Vivant afin de contribuer au bien-être physique et psychique des enfants - Favoriser la participation à des activités sportives, créatives et culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - mise en place d'ateliers potager au centre de loisirs - organisation de nombreuses activités extérieures tout au long des saisons - participation des enfants aux manifestations communales (salon d'art, évènements à la médiathèque, salon du livre jeunesse...)

- Equité et inclusion pour tous et chacun.	- Encourager l'entraide et l'inclusion.	- accueil d'enfant ayant des besoins particuliers au sein des groupes - sensibilisation des enfants au respect lors de toutes les activités et tâches de la vie quotidienne.
---	--	---

Proposition pour le déroulement d'une journée de mercredi (journée type) par tranche d'âge :

Pour les maternels et les élémentaires

7h30-9h00 : Accueil des enfants dans les salles. Mise à disposition de coins jeux, dinettes, lecture...

9h00 : Point sur les effectifs. Présentation et proposition des activités. C'est également un temps collectif d'échange entre enfants et animateurs (petits bilans avec les enfants, chansons...).

10h00-11h15 : Temps d'activité suivi du rangement avec les enfants. Au moins une activité manuelle et une activité sportive seront proposées, avec la possibilité de tourner sur les ateliers.

11h15-11h30 : Passage aux sanitaires et départ pour le restaurant scolaire

11h30-13h30 : Trajet A/R + Repas

Pour les maternelles :

13h30 à 15h30	Sieste pour les petits et les moyens qui le souhaitent.	Temps Calme et repos sur des lits, ½ h avec musique ou conte musical suivis d'1/2 h de jeux calmes
---------------------	---	--

Les animateurs prennent leur ½ heure de pause pendant ce temps, à tour de rôle

15h30 à 16h00	Des activités sont proposées aux enfants qui souhaitent se lever (activités manuelles + jeux de société)	Activités manuelles, jeux de sociétés, balades à l'extérieur
16h15 à 16h45	Goûter pour tous, les enfants sont invités à participer et à faire « comme à la maison »	

Pour les élémentaires :

13h30 - 14h30 : Temps calme, les enfants sont invités à se reposer dans les salles ou dans le pré, selon la météo

Des petits jeux sont mis à leur disposition (jeux de société, bracelets brésiliens, perles...) Les animateurs profitent de ce temps pour partir en pause (30 min.) en deux groupes.

14h30 : Activités de l'après midi (cf. activités du matin.)

16h15 – 16h45 : Mise en place du goûter

Pour les maternels et les élémentaires

16h45-18h30 : Les enfants, tout comme pendant l'accueil du matin, sont en temps libre dehors ou dans les différentes salles avec coins ludiques aménagés (kapla, voitures, poupées, légo, lecture, coloriages ...) ou à l'extérieur si le temps le permet. Les animateurs restent force de proposition et répondent aux sollicitations des enfants.

C'est le moment idéal pour les aider à mener à bien leur projet (cabane, jeux création de cadeaux...) ou de définir ensemble les moyens d'y arriver.

Selon la saison, c'est également le moment de solliciter les enfants pour l'entretien du potager (arrosage, récoltes) et pour le soin aux animaux.